

D. Les pertes atteignent parfois 10,000 livres. Ce sont constamment des déficits. (Pas de réponse.)

*M. Ross (Moose-Jaw):*

D. C'est peu, n'est-ce pas, monsieur Rayner, pour un grand élévateur?—R. Il passe par certains de ces élévateurs de 12,000,000 à 15,000,000 de boisseaux, et leur exploitant doit solder au comptant au détenteur des récépissés d'entrepôt le déficit qui lui manque. C'est l'un de ses frais d'exploitation.

M. PERLEY: J'allais m'enquérir des tarifs de transport.

*Le président:*

D. Monsieur McKenzie, je m'étais proposé de m'enquérir des nouvelles pesées dans les élévateurs régionaux?—R. Les exploitants d'élévateurs nous fournissent des déclarations sous serment à la fin de l'année sur les stocks de blé dans l'élévateur classé selon les types. S'il arrive, ayant la déclaration sous serment devant nous, que nous ayons quelque motif de douter de l'exactitude des chiffres qui nous sont soumis, nous pouvons faire deux choses: envoyer notre représentant étudier la situation et établir les faits, ou faire la comparaison avec les expéditions par rail tant pour la quantité que pour les types, et puis prendre telle initiative qui s'impose si nous constatons quelque irrégularité relativement au blé dans l'élévateur.

*M. Ross (Moose-Jaw):*

D. Monsieur Hetherington, quel parti tire-t-on aujourd'hui des criblures dans vos élévateurs-terminus de l'intérieur et dans vos élévateurs de Fort-William? Les réclamez-vous, les faisez-vous moudre et les vendez-vous comme fourrage aux endroits où se trouvent les élévateurs?—R. Je ne puis me prononcer pour ce qui concerne la tête des Lacs, parce que nous n'y avons pas d'élévateur. Aux endroits de l'intérieur la demande locale pour toutes sortes de criblures suffit pour absorber toutes celles que nous produisons, et nous n'en expédions pas de ces endroits.

D. Cela se produit pour tous les élévateurs qui vous intéressent?—R. Oui.

*M. Wright:*

D. Monsieur McKenzie, qui recommande le changement des devis pour un certain type de blé? Je crois que vous avez changé il y a deux ans les devis de l'avoine 3 C.O. Qui avait recommandé cette modification pour ce type?—R. Peut-être le Dr MacGibbon peut-il vous répondre.

Le Dr MACGIBBON: Il est arrivé qu'en préparant les modifications à la loi un comité d'inspecteurs a travaillé à ce qu'il croyait être une liste appropriée qui fut soumise au Comité ici.

M. DONNELLY: Mais vous avez un comité qui établit les échantillons-types?

Le Dr MACGIBBON: C'est autre chose. M. Wright m'interroge sur les devis statutaires. Les inspecteurs du comité exécutent généralement le travail préparatoire.

M. WRIGHT: Le comité d'inspecteurs fait les recommandations?

Le Dr MACGIBBON: Oui. Dans le cas que vous avez cité lors de l'étude de la loi en 1939 l'on commit une erreur dans les devis pour le n° 3 extra C.O., et lors de la modification de la loi en 1940 on répara cette erreur.

M. PERLEY: La page 7 du rapport annuel de la Commission des grains pour 1941 traite des tarifs de fret sur les Lacs, et je remarque que certains furent haussés. Où en sont ces tarifs maintenant? Sont-ils à peu près les plus élevés qui aient jamais été mis en vigueur? La première partie du paragraphe se rapporte aux 4 et 5 cents le boisseau, et au bas de la page je trouve:

Il n'avait pas été établi de tarifs maxima jusqu'ici pour le transport du blé, sauf pour Montréal et les ports du Saint-Laurent où le tarif